RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8
Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mille vingt-quatre
Le onze juillet
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2024

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Romane MINIOU, Christine NIEL, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES

ABSENTS :
Mme Florence MAURIN, M. Roger RODRIGUEZ

PROCURATION :
Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Mme Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

Objet :
Travaux de sécurisation du barrage du lac du Bonheur :
Choix de l'entreprise titulaire du marché de travaux

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée la consultation en vue de la passation d'un marché public pour les travaux de sécurisation du barrage du lac du Bonheur. La mission de maitrise d'œuvre a été confiée au cabinet GAXIEU.

Une publicité de ce marché a été mise en œuvre via la plateforme « e-marchespublics.com » ainsi que par voie de presse.

Les entreprises étaient invitées à remettre leurs offres le 28 juin 2024 avant 18H00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 juillet 202 à 191100, pour procéder à l'ouverture des plis et l'examen des candidatures.

.../...

2 entreprises ont répondu dans les délais impartis :
- Groupement COFFEX MEDITERANNÉE - TERELIAN
- Groupement AUGLANS - GERMAIN

Suite au rapport d'analyses des offres par le bureau d'études GAXIEU dans le cadre de sa mission d'assistance et aux critères d'attribution de ce marché, la Commission d'Appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise Groupement AUGLANS - GERMAIN pour un montant de 412 434.00 HT, soit 494 920.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

DECIDE :

- DE RETENIR l'offre de l'entreprise Groupement AUGLANS-GERMAIN,
- D'ATTRIBUER à l'entreprise Groupement AUGLANS-GERMAIN le marché de travaux de sécurisation du barrage du Lac du Bonheur pour un montant de 412 434.00 HT, soit 494.920.80 € TTC,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ce marché,
- DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Marion CHOQUET

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-DES-POURCILS (GARD)

Le Maire
Nicole AMASSE

⇨ Transmis à la Préfecture, le 12/07/2024
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 12 JUIL. 2024
⇨ Affiché le 12 JUIL. 2024

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
12 JUIL. 2024
Bureau du Courrier

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.